

REORGANISATION TP FRANCE

POINT D'ETAPE AVANT LA DERNIERE REUNION

TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE

Le 15 novembre 2024, la direction de Téléperformance France a annoncé une réorganisation majeure pour, selon elle, redresser ses finances et renforcer sa compétitivité. Après un PDV ayant supprimé 803 postes (dont 598 CDI) et la dénonciation des accords d'entreprise, deux nouvelles mesures sont prévues :

- Changement de nom, pour redorer l'image et dynamiser l'activité commerciale.
- Passage de SA à SAS, pour simplifier la gestion et accélérer les décisions.

Présentées comme positives, ces transformations donnent à la Direction plus d'autonomie pour de futures restructurations par exemple, et protégerait un peu plus le groupe en cas d'impacts négatifs sur son image.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

En parallèle, la direction propose un nouvel accord sur le temps de travail qui changerait fortement nos conditions :



- Horaires variables : de 24 à 39 heures par semaine selon les besoins des clients, avec des semaines à 39 h pour remplacer les collègues en congés ;
- Journées très longues : jusqu'à 9 h de travail effectif, avec une pause de 10 min toutes les 2 h ou 15 min toutes les 3 h (contre 5 min/h aujourd'hui). Ces pauses, bien que rémunérées, ne comptent plus dans le temps de travail. Pause repas de 30 min à 1h30, soit une amplitude pouvant aller jusqu'à 11 h hors trajet.
- Indemnisation maladie dégradée : le maintien de salaire ne commencerait qu'au 8^e jour d'arrêt, contre le 1^{er} jour actuellement ;
- Plannings modifiables à la dernière minute, notamment en cas de pannes informatiques ou téléphoniques, avec des heures reportées sans compensation immédiate.

En résumé, la direction exige plus de flexibilité, au détriment de notre santé et de notre équilibre de vie, pour un salaire souvent proche du SMIC. Un sacrifice que les salariés devrait faire dans leur « propre intérêt »...

Mais qui se réorganise, l'entreprise ou les salariés dans sa vie privée ?

ALORS BEST PLACE TO WORK ?

La direction présente cette réorganisation comme nécessaire pour préserver les emplois. Pourtant, les faits contredisent ce discours : la perte récente du client Veolia, qui concernait 313 postes, démontre que ces mesures n'ont pas empêché la suppression d'activités. Le rachat de Majorel, loin de renforcer TP France, crée une concurrence interne puisque les deux entités du groupe se retrouvent en compétition sur les mêmes appels d'offres. Enfin, l'investissement massif dans l'intelligence artificielle — 100 M€ en 2025, puis 600 M€ sur 2026-2028 — avec TP.ai FAB, plus de 250 projets IA, l'acquisition de ZP et des partenariats stratégiques, semble orienter la stratégie vers une automatisation croissante, menaçant directement les emplois humains. Ces choix stratégiques ne servent ni la stabilité des équipes, ni leur avenir...



Lors des réunions organisées dans les centres à la suite des négociations, les organisations syndicales ont présenté les propositions de la direction.

La CGT a constaté un rejet massif de la direction du projet d'accord sur l'aménagement du temps de travail.



Cette modulation est largement perçue comme **une atteinte aux conditions de vie et de travail**. Il est désormais impératif que la Direction entende les voix de celles et ceux qui refusent de voir leur quotidien sacrifié au nom d'une stratégie uniquement et strictement financière.

La CGT à partir de la parole des salariés fait des propositions,



Exigeons et agissons pour la satisfaction de nos revendications.



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

